

Commune de VACHERESSE
(Haute-Savoie)

Décision du Maire n° D2025-07

Objet : Passation d'une convention d'occupation – Chalet dit « de l'Arête » à Bise

Le Maire,

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL2024_048 en date du 12 juillet 2024 donnant délégation à Monsieur le Maire de la Commune de VACHERESSE en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

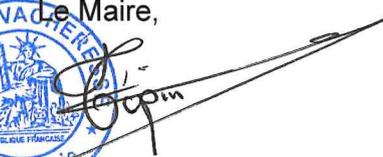
Vu la demande de M. FAVRE-VICTOIRE Jean-Claude pour louer le chalet communal dit « de l'Arête » sis à Bise ;

Considérant l'accord émis par ce dernier sur les modalités de location ;

DECIDE

- 1- De louer à M. FAVRE-VICTOIRE Jean-Claude, domicilié 365 route de Bise-Ubine 74360 VACHERESSE, le chalet communal dit « de l'Arête » sis à Bise, commune de La Chapelle d'Abondance, cadastré section A - n° 19.
- 2- La convention est conclue à titre précaire pour la période allant du 1^{er} juillet 2025 au 30 septembre 2025.
- 3- Le loyer est fixé à 200 € (non soumis à TVA) pour la période susvisée.

A VACHERESSE, le 30 juin 2025

Le Maire,

A circular official stamp of the Mairie de Vacheresse is visible behind the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE de VACHERESSE', 'REPUBLIQUE FRANÇAISE', and '74 Hte Savoie'.

Jean TUPIN-BRON

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission en préfecture
le*